Image not found or type unknown

Séparation union libre et achat immobilier

Par **kaneda83**, le **15/06/2011** à **17:05**

Bonjour,

Je suis entrain de me séparer de ma compagne avec laquelle je vis en union libre depuis 5 ans.
Il y a huit mois nous avons acheté une maison (en indivision je crois) à 50/50 même apport des deux côté et mêmes part dans la maison.
Nous ne sommes pas pacsé.
Aujourd'hui elle m'as mis à la porte en me reprenant mes clefs, elle souhaite garder la maison avec sa fille le temps qu'elle soit vendu mais que je continu à payer la moitié du prêt immo.
Que puis-je faire ? Les mensualités du prêt ne me permettent pas de payer une autre location.

Ai-je droit à une prestation compensatoire ?
Si je rentre (chez moi) par effraction puis-je avoir des ennuis ?

Aidez moi svp

Merci

Par **Domil**, le **15/06/2011** à **17:22**

[citation]Ai-je droit à une prestation compensatoire ?[/citation] évidemment non, c'est une prestation exclusivement décidée lors d'un divorce

[citation]Si je rentre (chez moi) par effraction puis-je avoir des ennuis ? [/citation] ce n'est plus votre domicile si j'ai bien compris, donc oui, violation de domicile.

Rappelez-lui qu'elle vous doit une indemnité d'occupation depuis le jour de votre départ

Par **kaneda83**, le **15/06/2011** à **17:31**

merci pour votre réponse.

Mais pour moi c'est toujours mon domicile elle m'a pris les clefs hier soir et je suis à la rue.

comment calcule-t-on une indemnité d'occupation, quel est la démarche et comment puis-je prouver que j'ai quitté le logement à une date précise ?

Merci

Par **Domil**, le **15/06/2011** à **18:03**

Vous l'avez laissé prendre les clefs ? Vous avez été à la police pour cette voie de fait ?

[citation]comment calcule-t-on une indemnité d'occupation[/citation] le montant du loyer habituellement constaté pour un tel logement. L'indemnité est due à l'indivision et doit se déduire les charges de l'indivsion, puis partagée en deux.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés